Application de l'article 56 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Interpellation des habitants relative à la sécurité et à la salubrité dans le quartier Aumale

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

En tant qu'habitants d'Anderlecht, nous vous interpellons aujourd'hui au sujet d'une situation devenue intenable dans notre quartier, et plus particulièrement aux abords de le place du Repos et de la station de métro « Aumale ». Depuis plusieurs mois, nous faisons face à une aggravation manifeste de la consommation de stupéfiants en espace public, à la présence récurrente de seringues usagées, ainsi qu'à des scènes de deal et de troubles à l'ordre public aux abords de lieux fréquentés par les habitants, les enfants et les usagers des transports en commun.

Cette situation ne peut plus être considérée comme ponctuelle. Elle porte atteinte de manière directe à la salubrité publique, à la sécurité des riverains et à la qualité de vie dans le quartier et elle alimente un sentiment d'insécurité constant, notamment lors des déplacements quotidiens vers le domicile, dans le métro et aux abords du parc forestier.

Dès lors, au nom des signataires de la présente interpellation, nous demandons au Collège communal de répondre clairement aux questions suivantes :

1. Quelles mesures urgentes, coordonnées et visibles comptez-vous mettre en œuvre à court terme afin de rétablir la sécurité dans l'espace public et de mettre fin aux scènes de consommation et de deal à ciel ouvert ?

2. Quels dispositifs renforcés de nettoyage et de sécurisation du ramassage des déchets liés à la consommation de stupéfiants, notamment les seringues, seront déployés afin de protéger les habitants et en particulier les enfants ?

3. Quelle coordination concrète avec les services de police, de santé, de prévention et d'aide sociale envisagez-vous afin d'apporter une réponse durable à cette situation, tant sur le plan sécuritaire que social et sanitaire ?

Nous demandons en outre que cette problématique fasse l'objet d'un suivi clair, assorti d'un calendrier d'action et d'un point de contact identifié pour les habitants concernés.

D. FELIS :

J'habite le quartier depuis 1982. Je connais un peu son histoire, ainsi que celle de la place du Repos, près de la station Aumale. Cela n'a jamais été un havre de paix mais la

situation actuelle est apocalyptique. Dans ce parc, des personnes fument du crack, prennent de la cocaïne, se piquent dans la station de métro « Aumale », urinent et défèquent devant des enfants. Les gens en arrivent à éviter la station, préférant celles de « Saint-Guidon » ou « Jacques Brel ». Il faut répondre à cette situation de toute urgence.

Ce soir, des citoyens jouent le jeu démocratique en nous interpellant mais j'en ai entendu d'autres qui voudraient faire partir ces personnes de manière plus violente. Si cela arrive, ce sera vraiment la catastrophe ! Pour moi, ces personnes relèvent plutôt de la défense sociale car elles sont malades, constituant à la fois un danger pour les autres et pour elles-mêmes. Un travail social doit être fait mais ce ne seront que des mesures à moyen terme.

Aujourd'hui, à ce stade, je crois qu'il faut vraiment utiliser l'arsenal légal de la défense sociale car ces gens doivent d'abord être soignés et désintoxiqués, puis réinsérés. Cela doit d'abord passer par un système de centre fermé ; on met bien dans un centre fermé des familles dont le seul crime est de ne pas avoir de papiers. Alors, pourquoi laisse-t-on en liberté ces personnes qui constituent un réel danger pour la population et pour elles-mêmes ? Je pense que la situation est suffisamment grave pour que les autorités communales, régionales et judiciaires prennent enfin cette problématique en compte.

C. CHERFAN :

Je remercie les citoyens qui nous interpellent, ce qu'ils décrivent ne peut pas être banalisé. Lorsque les habitants nous parlent de consommation de stupéfiants dans l'espace public, de seringues abandonnées, de deal et d'un sentiment d'insécurité quotidien, notre responsabilité n'est pas de leur expliquer qu'ils exagèrent ; n. Notre responsabilité est de les écouter et d'agir. Une seringue abandonnée à proximité d'un lieu fréquenté par des enfants n'est pas un simple problème de propreté, c'est un problème de sécurité et de santé publique.

Défendre la sécurité des habitants ne signifie pas ignorer la dimension sociale ou sanitaire de la toxicomanie, les deux doivent aller de pair. Il faut de la prévention et une prise en charge pour les personnes dépendantes mais il faut également protéger l'espace public et ceux qui y vivent.

Les habitants d'Aumale et de la place du Repos ont exactement les mêmes droits que tous les Anderlechtois : le droit de rentrer chez eux sereinement, le droit à un quartier propre et le droit pour leurs enfants de circuler sans devoir éviter des seringues au sol. Aujourd'hui, ils ne demandent pas des discours mais des mesures concrètes.

Au nom du groupe « TFA », je soutiens pleinement leur demande d'un plan d'action clair, d'un calendrier, d'une coordination renforcée entre la police, les services sociaux et les services « Prévention » et « Propreté », ainsi que d'un suivi des résultats sur le terrain. Je

terminerai simplement par dire que lorsque des citoyens viennent au Conseil communal pour dire qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans leur propre quartier, nous avons le devoir de les entendre. Nous serons à leurs côtés pour que leur interpellation ne reste pas une interpellation de plus, mais qu'elle soit suivie d'actes.

B. CHIHI :

Merci aux citoyens qui ont effectué cette interpellation. Le 23 avril dernier, j'ai relayé pour les citoyens une interpellation qui reprenait toutes les problématiques déjà évoquées. J'avais alors demandé des mesures concrètes face à cette situation. Il avait été promis au sein du Conseil qu'il y aurait toute une série de mesures, notamment en termes de prévention, mais également en termes de renforcement des effectifs de police.

Je profite donc de l'interpellation de ce soir pour poser une question : qu'a-t-il concrètement été mis en place depuis l'interpellation effectuée en avril ? L'autre élément qui m'inquiète est que tout ce chaos existe alors même que le commissariat de police « Démosthène » n'est pas encore parti de ce quartier. La crainte partagée et relayée les habitants est la suivante : qu'adviendra-t-il dans le futur, lorsque le commissariat aura définitivement déménagé ?

Y. TAJMOUT donne lecture du texte suivant :

Y. TAJMOUT leest volgende tekst voor:

Je vous propose d'adopter la motion suivante afin d'apporter une solution à la très difficile situation que nous rencontrons dans plusieurs quartiers frappés par le narcotrafic.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant la succession de faits graves ayant récemment touché le territoire d'Anderlecht ;

Considérant les coups de feu, agressions et autres faits de violence qui continuent d'alimenter un sentiment d'insécurité auprès d'une partie importante de la population ;

Considérant que dans la nuit du 21 au 22 août 2026, le commissariat situé rue Démosthène a lui-même été visé par des tirs ;

Considérant que lorsqu'un commissariat de police devient la cible de tirs, il ne s'agit plus seulement d'un sentiment d'insécurité mais d'un signal extrêmement préoccupant quant à l'évolution de la violence sur notre territoire ;

Considérant que certains quartiers, notamment Cureghem et Peterbos, sont régulièrement confrontés aux conséquences du trafic de stupéfiants, aux nuisances et à différentes formes de violence ;

Considérant que derrière chaque statistique se trouvent des habitants, des commerçants, des travailleurs, des personnes âgées et des familles qui ont le droit de vivre normalement dans leur quartier ;

Considérant qu'il est inacceptable que des habitants finissent par considérer les coups de feu, les points de deal ou certaines formes de violence comme faisant partie du paysage quotidien ;

Considérant que les habitants d'Anderlecht ont entendu de nombreuses annonces et qu'ils sont aujourd'hui en droit d'attendre des résultats visibles sur le terrain ;

Considérant que la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants dépasse évidemment les seules compétences communales et nécessite une coopération étroite avec les autorités policières, judiciaires, régionales et fédérales ;

Considérant toutefois que cette réalité ne peut servir de justification à l'inaction au niveau local et que la Commune doit mobiliser pleinement les compétences et moyens dont elle dispose en matière de prévention, d'espace public, de coordination et de sécurité locale ;

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :

1. Un plan d'urgence pour les quartiers les plus touchés

De présenter au Conseil communal un plan d'action renforcé et territorialisé pour les zones les plus confrontées aux violences, aux trafics et aux nuisances, avec des objectifs précis et un calendrier d'exécution.

2. Une présence renforcée sur le terrain

De demander, en concertation avec la zone de police « Midi », une présence policière visible, régulière et adaptée aux heures et endroits où les problèmes sont les plus importants.

3. Une lutte renforcée contre les points de deal

De renforcer la coopération entre la Commune, la police, les services de prévention et les autorités compétentes afin d'empêcher la réinstallation permanente des points de deal après les opérations policières.

4. Une cartographie actualisée des zones problématiques

5. Des espaces publics qui ne favorisent pas l'insécurité

6. Des moyens supplémentaires auprès des autres niveaux de pouvoir

7. Un dialogue direct avec les habitants

8. Une obligation de suivi et de résultats

À Anderlecht, nous ne devons jamais accepter que l'exceptionnel devienne normal. Un coup de feu n'est pas normal. Un point de deal au pied d'un immeuble n'est pas normal. Une famille qui évite certaines rues le soir n'est pas normal. Et un commissariat pris pour cible par des tirs n'est certainement pas normal.

Les habitants ne veulent plus entendre que la situation est complexe. Ils le savent. Ils veulent savoir ce qui va être fait. Ils veulent savoir quand cela va être fait. Et ils veulent pouvoir constater les résultats dans leurs rues.

Cette motion n'a pas vocation à désigner un bouc émissaire ni à prétendre qu'une Commune peut, à elle seule, résoudre la criminalité organisée, elle vise à rappeler une responsabilité essentielle : utiliser tous les leviers disponibles pour garantir aux Anderlechtoises et aux Anderlechtois le droit le plus élémentaire qui soit, celui de vivre en sécurité dans leur propre commune.

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN leest volgende tekst voor:

Dans la nuit du 21 au 22 août, plusieurs coups de feu ont été tirés en direction du commissariat situé rue Démosthène à Anderlecht, fort heureusement, personne n'a été blessé. Mais, politiquement et symboliquement, nous devons mesurer la gravité de ce qui vient de se produire. Lorsqu'un commissariat est pris pour cible par des individus armés, ce n'est plus seulement la sécurité d'un quartier qui est en jeu. C'est l'autorité publique elle-même qui est directement défiée.

Depuis plusieurs mois, notre Conseil revient régulièrement sur les fusillades, le trafic de stupéfiants et le sentiment d'insécurité ressenti dans plusieurs quartiers d'Anderlecht. À chaque nouvel incident, nous entendons parler de renforcement des contrôles, d'opérations policières, de coordination entre différents niveaux de pouvoir et de moyens supplémentaires. Je ne remets évidemment pas en cause le travail des policiers qui interviennent quotidiennement dans des circonstances parfois extrêmement difficiles.

Mais notre responsabilité politique est précisément de nous demander si la stratégie mise en œuvre produit les résultats attendus, car nous ne pouvons pas nous habituer à l'exceptionnel. Une fusillade ne peut pas devenir un fait divers parmi d'autres et des tirs contre un commissariat ne peuvent certainement pas devenir une nouvelle étape que nous constaterions avant d'attendre la suivante.

Je souhaite donc obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

1. Depuis le 1er janvier 2026, combien d'incidents impliquant des armes à feu ont été recensés sur le territoire d'Anderlecht et quelle est leur évolution par rapport à la même période de 2025 ?

2. Quelles mesures supplémentaires ont été décidées spécifiquement à la suite des tirs visant le commissariat de la rue Démosthène ?

3. Quels moyens supplémentaires ont été demandés à la police fédérale et aux autres niveaux de pouvoir, et quels moyens ont effectivement été obtenus pour Anderlecht ?

4. Au-delà du nombre d'opérations réalisées, quels résultats mesurables la stratégie actuelle de lutte contre le trafic de stupéfiants et les violences armées a-t-elle produits depuis le début de l'année : arrestations, armes saisies, points de deal démantelés et fermetures administratives ?

5. Enfin, Monsieur le Bourgmestre, considérez-vous que la stratégie actuellement menée est suffisante ? Si non, qu'allez-vous concrètement changer ?

C. CHERFAN :

Je souhaite également formuler la proposition qu'un tableau de bord trimestriel concernant la sécurité à Anderlecht soit présenté au Conseil communal. Celui-ci pourrait notamment reprendre l'évolution des faits impliquant des armes à feu, les opérations liées au trafic de stupéfiants, les armes saisies, les arrestations, les fermetures administratives ainsi que l'évolution de la situation dans les quartiers les plus touchés. Selon moi, une politique de sécurité ne doit pas uniquement être annoncée, elle doit pouvoir être évaluée. Ce tableau de bord permettrait à la majorité et à l'opposition de mesurer objectivement si les mesures prises produisent réellement des résultats.

La question n'est plus de savoir si Anderlecht connaît un problème de sécurité, mais la véritable question est désormais de savoir si nous sommes capables d'inverser durablement la tendance. Nos policiers ont le droit de travailler en sécurité, nos habitants ont le droit de vivre en sécurité et le Conseil communal a le devoir de mesurer les résultats de la politique menée.

D. FELIS:

Le soir de l’attaque contre le commissariat, je me trouvais dans un immeuble situé juste en face. Alors que je m'apprêtais à en sortir, j'ai entendu une rafale et ai immédiatement compris qu'il s'agissait d'une rafale d'arme à feu car j'ai été militaire à un moment de ma vie. Par sécurité, j’ai attendu un court instant puis je suis allé directement voir s'il n'y avait pas de blessés. Contrairement à ce qui a été dit dans la presse, très rapidement une voiture est sortie du parking, il y avait bel et bien des policiers à l’intérieur. Le panneau d’affichage installé devant le commissariat mentionne qu’en cas de problèmes ou d’interventions urgentes, il y a toujours une équipe disponible de 8 heures du soir à 7 heures du matin.

T. SCHUERMANS donne lecture du texte suivant :

T. SCHUERMANS leest volgende tekst voor:

Anderlecht wordt al jaren geconfronteerd met een bijzonder ernstige veiligheidsproblematiek. De gemeente wordt regelmatig genoemd als één van de zwaarste getroffen gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wat betreft drugsgeweld en schietpartijen. De situatie is ondertussen zo ernstig geworden dat ook hogere beleidsniveaus bijkomende maatregelen nemen. Zo werd op gewestelijk niveau recent beslist om een zogenaamde "Gold Commander" aan te stellen die de inzet van gespecialiseerde politiecapaciteit over de zes Brusselse politiezones heen coördineert. Het doel daarvan is om middelen flexibeler in te zetten waar de nood het hoogst is, in plaats van ze strikt binnen de grenzen van elke politiezone te houden.

Daarnaast heeft minister van “Binnenlandse Zaken”, Bernard Quentin, bijkomende federale ondersteuning aangekondigd. Er worden extra federale politieagenten ingezet, de speciale eenheden worden versterkt en ook de federale gerechtelijke politie krijgt bijkomende middelen om de criminele netwerken achter het geweld aan te pakken.

Maar precies daarom rijst de vraag: wanneer zal ook het lokale bestuur zijn verantwoordelijkheid opnemen en niet langer weigeren om een veiligheidsplan op te maken?

Veiligheid begint immers niet uitsluitend bij politie-inzet. Verschillende steden en Gemeenten maken gebruik van administratieve controles, vergunningenbeleid en bijkomende reglementering om witwaspraktijken, schijnhandelaars en criminele infiltratie in het lokale economische weefsel tegen te gaan.

Daarnaast speelt ook de kwaliteit van de openbare ruimte een belangrijke rol. In bepaalde wijken is de leefbaarheid zodanig achteruitgegaan dat bewoners zich steeds minder in de publieke ruimte begeven.

Daardoor vermindert de sociale controle, terwijl precies die dagelijkse aanwezigheid van bewoners één van de belangrijkste factoren is in de strijd tegen onveiligheidsgevoelens en criminaliteit.

Daarom wens ik de meerderheidspartijen de volgende vragen te stellen:

1. Erkent het schepencollege dat de huidige veiligheidssituatie in Anderlecht een geïntegreerde aanpak vereist die verder gaat dan louter politie-inzet?

2. Waarom werd tot op heden geen omvattend lokaal veiligheidsplan voorgesteld dat de verschillende gemeentelijke bevoegdheden samenbrengt?

3. Is het schepencollege bereid om op korte termijn een plan uit te werken, met duidelijke doelstellingen, prioriteiten, timing en evaluatiecriteria die we ook op de gemeenteraad kunnen bespreken en kunnen goedkeuren?

4. Welke concrete maatregelen neemt de Gemeente momenteel om witwaspraktijken, schijnbedrijven en frauduleuze handelsactiviteiten op dit grondgebied tegen te gaan?

5. Hoeveel administratieve controles werden de afgelopen drie jaar uitgevoerd op handelszaken die mogelijk gelinkt zijn aan criminele activiteiten?

6. Welke bijkomende investeringen plant het schepencollege in de meest kwetsbare wijken om de leefbaarheid, sociale controle en veiligheid te versterken?

7. Op welke manier zal de Gemeente gebruikmaken van de bijkomende ondersteuning die recent op gewestelijk en federaal niveau werd aangekondigd?

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI leest volgende tekst voor:

Je souhaite commencer cette interpellation par un avis que nous avons récemment reçu du service « Assemblées » de notre Commune, nous informant que, depuis la suppression légale des Conseils de police au 1er juillet 2026, il appartient désormais à l'ensemble des membres du Conseil communal d'exercer directement leur droit de contrôle sur la politique de sécurité, la gouvernance et les finances de la nouvelle zone de police pluricommunale de Bruxelles. Le projet d'addendum au Règlement d'Ordre intérieur qui nous a été transmis va dans le même sens : il affirme explicitement que le

Conseil communal exerce désormais de manière exclusive ce contrôle démocratique direct sur la politique de sécurité, la gouvernance et les finances de la zone de police.

À la suite des questions que j'ai adressées au service « Assemblées », il nous a également été précisé qu'à ce jour, chaque Commune travaille indépendamment, puisqu'il n'existe pas encore de texte officiel pluricommunal organisant ce contrôle. À Anderlecht, une réunion des chefs de groupe est prévue le 22 septembre afin de co-construire ce règlement, avant son passage annoncé au Conseil communal du 15 octobre. Je salue évidemment le fait que le Conseil communal soit associé à cette réflexion. Mais nous sommes le 3 septembre et les Conseils de police ont disparu depuis le 1er juillet. Toutefois, pendant que nous organisons les modalités futures de notre contrôle démocratique, les coups de feu, eux, n'attendent pas le 15 octobre.

Le projet qui nous est soumis prévoit notamment, à l'avenir, la transmission des procès-verbaux du Collège de police, l'accès aux documents de la zone, le droit de poser des questions et le droit d'interpeller le Bourgmestre sur les décisions prises par le Collège de police.

Je souhaite exercer, dès aujourd'hui, pleinement notre responsabilité politique car il faut aussi avoir le courage de nous regarder nous-mêmes. Depuis des mois, à chaque nouvelle fusillade, nous entendons les appels adressés au fédéral, nous entendons parler de renforts policiers, de justice, de police judiciaire, de lutte contre les réseaux internationaux. Ces demandes sont légitimes. Mais ce que j'entends beaucoup moins, ce sont les responsables politiques communaux parler de leurs propres compétences et de leurs propres responsabilités. Et je veux le dire clairement aujourd'hui : ne pas parler pour éviter d'être critiqué n'est pas une politique, ne rien décider pour éviter de prendre un risque politique n'est pas gouverner. À un moment donné, le silence devient lui-même un choix politique. Face à ce qui se passe aujourd'hui dans nos quartiers, ça suffit.

Je veux notamment m'adresser aux membres du Collège qui disposent des compétences permettant d'agir en amont : « Jeunesse », « Prévention », « Affaires sociales », « Santé », « Enseignement », « Vie associative ». Parce que, lorsque nous parlons du recrutement de jeunes par les réseaux criminels, de décrochage, de présence dans l'espace public, de perte de repères ou de familles qui ne savent plus vers qui se tourner, ce sont précisément ces politiques qui devraient être au cœur de notre réponse communale.

Je m'adresse en particulier à l'Echevine de la « Jeunesse ». Madame EL IKDIMI, vous êtes échevine à Anderlecht depuis décembre 2006, bientôt vingt ans. Vous disposez donc d'une expérience politique, institutionnelle et de terrain considérable. Je vous ai d'ailleurs déjà interpellée en juin 2025 sur ce que j'avais appelé une « jeunesse perdue », je vous demandais alors quelle vision globale vous comptiez mettre en place pour notre jeunesse, avec quels partenaires et avec quels moyens. Cette interpellation rappelait

déjà la nécessité de dépasser des initiatives ponctuelles pour construire une véritable politique cohérente à destination des jeunes Anderlechtois.

Plus d'un an plus tard, alors que la situation sécuritaire a encore empiré, la question est devenue encore plus urgente. À ma connaissance, je n'ai entendu jusqu'ici aucune prise de parole forte de l'échevinat de la « Jeunesse » sur cette crise, aucune présentation publique d'un plan spécifique face au recrutement des jeunes par les réseaux criminels, aucune stratégie communale clairement identifiable montrant comment le service « Jeunesse » entend reprendre le terrain.

Si cette stratégie existe, alors présentez la. Si elle n'existe pas, il faut aussi avoir le courage de regarder le bilan en face. Après bientôt vingt ans de présence au Collège, face à l'ampleur de ce qui arrive aujourd'hui à une partie de notre jeunesse, on ne peut plus simplement expliquer qu'il faut encore réfléchir, il faut accepter de constater l'échec d'une politique qui n'a manifestement pas permis de répondre à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. Je précise qu'il ne s'agit évidemment pas de rendre l'échevine de la « Jeunesse » responsable des fusillades ou du narcotrafic, ce serait absurde, mais il serait tout aussi absurde de parler du recrutement de mineurs par des réseaux criminels tout en considérant que la politique de jeunesse communale ne devrait, elle, jamais être interrogée ou évaluée.

Je souhaite également savoir si, face à un phénomène qui dépasse largement les frontières d'Anderlecht, des contacts et un travail commun existent avec les échevins de la « Jeunesse » des communes limitrophes confrontées aux mêmes problématiques. Les réseaux criminels ne s'arrêtent évidemment pas aux frontières administratives de nos communes, nos politiques de prévention et de jeunesse ne peuvent donc pas fonctionner comme si chacune d'entre elles était isolée des autres. On ne peut pas exiger des comptes du ministre de l'Intérieur, de la Justice, de la police et du parquet, tout en refusant d'en demander aux responsables communaux.

Et cette responsabilité n'est d'ailleurs pas celle d'une seule échevine, elle est collective, elle est celle du Bourgmestre Fabrice CUMPS, qui détient la compétence de la « Sécurité », elle est celle de Lotfi Mostefa, compétent pour la « Prévention », elle est celle de Fatiha EL IKDIMI, compétente pour la « Jeunesse » et la « Vie associative », elle est celle de Fabienne Miroir, compétente pour les « Affaires sociales » et la « Santé », elle est celle de Luiza DURAKI, compétente pour l'Enseignement, et elle est, au-delà de ces compétences individuelles, celle du Collège dans son ensemble.

Alors ma question est simple : ces responsables se parlent-ils ? Existe-t-il aujourd'hui autour de cette table une stratégie commune ? Qui coordonne cette stratégie, avec quels objectifs, avec quels moyens et avec quels résultats ?

J'ai déjà publiquement exprimé mon inquiétude sur la capacité du Bourgmestre à fédérer le Collège autour d'une réponse commune. Après les tirs contre le commissariat

de la rue Démosthène, j'ai défendu publiquement une réponse globale associant sécurité, prévention, jeunesse, cohésion sociale, santé mentale et accompagnement des familles. « BX1 » a repris cette position ainsi que mes inquiétudes concernant le contrôle démocratique de la politique de sécurité après la disparition des Conseils de police. Et les événements de ces derniers jours ne font malheureusement que renforcer cette conviction.

Le 28 août, le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil, a de nouveau tiré la sonnette d'alarme. Son constat est particulièrement grave : 69 fusillades avaient déjà été recensées à Bruxelles depuis le début de l'année 2026. Il estime que les violences continueront tant que les autorités ne parviendront pas à atteindre les têtes de réseaux criminels. Il pointe également le manque de moyens de la police judiciaire fédérale : plus de 80 enquêteurs manqueraient à l'appel. Le parquet de Bruxelles compterait quant à lui 49 magistrats sur les 63 prévus. Et il attire également l'attention sur un phénomène qui devrait particulièrement nous interpeller à Anderlecht : le recrutement de jeunes, parfois mineurs, par les réseaux criminels.

Il ne faut donc pas se tromper de débat. Oui, il faut arrêter les tireurs, oui, il faut identifier les commanditaires, oui, il faut démanteler les organisations criminelles, leurs circuits financiers et leurs ramifications internationales, oui, le fédéral doit donner à la police judiciaire et à la justice les moyens nécessaires pour le faire, mais croire que cela suffira serait une faute car la sécurité commence avant le premier coup de feu.

La Commission des Affaires intérieures du Parlement bruxellois a été convoquée le 2 septembre afin de débattre des fusillades. Le même jour, les Commissions Justice et Intérieur de la Chambre devaient également se réunir. Les mesures annoncées après le Conseil régional de sécurité comprennent notamment des renforts policiers, des caméras mobiles et une coordination permanente entre polices, Justice, Communes et Région.

Notre cheffe de groupe « Ecolo » au Parlement bruxellois, Zakia Khattabi, a raison de rappeler une distinction essentielle : les principaux leviers policiers et judiciaires ne sont pas entre les mains de la Région. Mais Bruxelles dispose d'autres leviers essentiels : la prévention, le social, la santé, les assuétudes, la réduction des risques, la santé mentale et la présence de terrain dans les quartiers. Cette réflexion vaut tout autant pour notre commune car la sécurité ne commence pas lorsque la police arrive après les coups de feu. À ce moment-là, quelque chose a déjà échoué. La sécurité commence bien avant, lorsqu'un jeune trouve encore un éducateur à qui parler, lorsqu'un adolescent qui décroche ne disparaît pas simplement des radars, lorsqu'une famille en difficulté sait vers quel service se tourner, lorsqu'une personne dépendante peut être prise en charge, lorsqu'un éducateur de rue connaît son quartier et ses jeunes, lorsqu'une association dispose de moyens stables, lorsqu'une maison de jeunes est ouverte lorsque les jeunes en ont besoin, lorsqu'une école, un travailleur social, un

éducateur, un service de prévention et une police de proximité arrivent à échanger avant que la situation ne bascule.

Reprendre le terrain aux trafiquants, ce n'est pas uniquement y envoyer davantage de policiers, c'est aussi faire en sorte que les pouvoirs publics n'aient pas quitté ce terrain avant eux car, lorsque nous abandonnons un espace, lorsque nous réduisons la présence sociale, lorsque nous laissons des jeunes sans perspective et lorsque les services travaillent chacun dans leur coin, d'autres occupent cette place.

Mes questions au Bourgmestre et au Collège :

1. Existe-t-il aujourd'hui un plan communal transversal consacré spécifiquement aux violences liées au narcotrafic et à leurs conséquences sur les quartiers anderlechtois ?

2. Qui assure aujourd'hui la coordination politique entre la « Sécurité », la « Prévention », la « Jeunesse », les « Affaires sociales », la « Santé », l'Enseignement et la « Vie associative » sur cette problématique ?

3. Qu'a concrètement mis en place l'échevinat de la « Jeunesse » depuis le début de cette vague de violences pour prévenir l'enrôlement de jeunes Anderlechtois dans les réseaux criminels ?

4. Madame l'Échevine de la « Jeunesse », après bientôt vingt ans de présence au Collège, quelle évaluation faites-vous aujourd'hui de la politique jeunesse menée à Anderlecht face à la situation actuelle ? Considérez-vous que cette politique doive être profondément revue ? Si oui, comment ?

5. Combien d'éducateurs et de travailleurs de rue travaillent actuellement dans les quartiers les plus touchés par les violences liées au trafic de drogue ?

Je terminerai par ceci : Je demande, est-ce que vous êtes prêts aujourd'hui à mettre en place le plan transversal que nous demandons depuis plusieurs années, et à réunir autour de la table l'ensemble des acteurs concernés, majorité comme opposition, professionnels de terrain et associations ? Merci

S. BENNANI donne lecture du texte suivant :

S. BENNANI leest volgende tekst voor:

Il faut aujourd'hui avoir le courage de regarder la situation anderlechtoise telle qu'elle est, et non telle que nous aimerions qu'elle soit. Depuis janvier 2025, au moins une

quarantaine de fusillades et incidents impliquant des tirs ont été documentés à Anderlecht, dont au moins 17 depuis le début de l'année 2026. Derrière ces chiffres, il y a surtout une réalité quotidienne : celle d'une commune où le sentiment d'insécurité s'installe durablement et où une partie de la population ne croit plus à l'amélioration de la situation.

On ne peut raisonnablement plus affirmer aujourd'hui que les choses vont bien. On peut encore moins prétendre qu'elles vont mieux. Ces derniers mois, les coups de feu se sont succédé à Lemmens, Clemenceau, Cureghem, Bizet, Saint-Guidon et dans d'autres quartiers. Le 19 mars dernier, un homme de 43 ans a été grièvement blessé par balle à hauteur de la rue Eloy et du boulevard de la Révision. En mars, la place Lemmens était une nouvelle fois le théâtre de tirs. Quelques mois auparavant, en novembre 2025, un enfant de 11 ans avait été blessé dans son sommeil par des éclats de verre après que des balles eurent atteint la fenêtre de son habitation. Nous avons franchi un nouveau seuil lorsque des individus ont tiré en direction du commissariat de la rue Démosthène.

Nous ne parlons donc plus simplement d'un « sentiment d'insécurité », nous parlons de faits objectifs, répétés et extrêmement graves. Le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil, vient lui-même de tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme. Il rappelle que les fusillades se produisent par vagues, mais que le narcotrafic, lui, ne disparaît jamais. Ses mots sont particulièrement inquiétants : *« n'importe qui peut se prendre une balle et la situation ne va pas se calmer ».* Lorsque le procureur du Roi en arrive à prévenir publiquement que n'importe quel citoyen peut être victime d'une balle perdue, nous ne pouvons plus considérer que nous sommes face à quelques faits divers isolés.

Monsieur le Bourgmestre, la sécurité est devenue l'une des préoccupations majeures des Anderlechtois.

Dans ce Conseil communal, nous parlons de propreté, de mobilité, de logement, d'enseignement, de cohésion sociale. Tous ces sujets sont importants. Mais il existe quelque chose de plus élémentaire encore : la liberté. La liberté de sortir de chez soi, la liberté de rentrer le soir sans regarder derrière son épaule, la liberté de laisser ses enfants circuler dans leur quartier, la liberté de prendre le métro ou de traverser une place ou simplement de dormir dans sa chambre sans craindre qu'une balle ne traverse une fenêtre. Cette liberté recule lorsque la peur s'installe.

Et c'est précisément pour cette raison que je souhaite revenir sur un choix politique posé lors de la précédente législature : la disparition des « KOBAN ». Pendant des années, les commissariats de quartier ont incarné une certaine conception de la police de proximité. Des policiers présents physiquement dans les quartiers, qui connaissaient les habitants, les commerçants, les rues, les points problématiques et les dynamiques

locales. Cette présence avait également une fonction essentielle : occuper le terrain. Or c'est précisément là que se situe aujourd'hui le problème.

Nous pouvons multiplier les stratégies « hotspots », installer de nouvelles caméras, annoncer quelques policiers supplémentaires ou organiser ponctuellement des opérations importantes. Ces moyens sont nécessaires. Les opérations judiciaires permettent d'ailleurs régulièrement des arrestations et des saisies importantes. Mais une caméra ne patrouille pas dans une rue, elle ne connaît pas les habitants d'un quartier. Une opération ponctuelle ne remplace pas une présence quotidienne.

La question fondamentale est donc devenue celle de l'occupation de l'espace public. Lorsque la police n'occupe plus suffisamment certains quartiers, d'autres les occupent à sa place. Dans plusieurs secteurs d'Anderlecht, ce sont désormais les réseaux de narcotrafic qui cherchent à imposer leurs règles, leurs territoires et leur violence. Nous devons inverser ce rapport de force.

Je m'interroge donc sérieusement sur la pertinence de la suppression des « KOBAN » et, surtout, sur l'opportunité de revenir aujourd'hui sur cette décision. Parce qu'au-delà des organigrammes, des stratégies policières et des annonces successives, les habitants demandent quelque chose de finalement très simple : voir des policiers dans leurs rues, pas uniquement après une fusillade, pas uniquement lorsqu'un quartier devient un « hotspot », mais avant. Une police visible, accessible, connue des habitants et durablement implantée dans les quartiers.

Monsieur le Bourgmestre, après bientôt quatre années marquées par une succession de fusillades, il devient difficile de demander encore aux Anderlechtois d'attendre les effets d'une nouvelle stratégie. La population attend désormais des résultats.

Je souhaiterais dès lors vous poser les questions suivantes :

1. Quel bilan précis tirez-vous de la situation sécuritaire à Anderlecht depuis le début de l'année 2026, notamment concernant les fusillades, les faits liés au narcotrafic et leur évolution par rapport à 2025 ?

2. Avec le recul dont nous disposons aujourd'hui, considérez-vous toujours que la suppression des « KOBAN » était une décision pertinente ? Disposez-vous d'une évaluation objective de l'impact de cette réforme sur la présence policière de proximité et sur le nombre de policiers effectivement présents dans les quartiers ?

3. Êtes-vous disposé à envisager le retour des « KOBAN », éventuellement sous une forme modernisée, afin de réimplanter durablement une police de proximité dans les quartiers les plus touchés ?

4. Au-delà des opérations « hotspots », des caméras et des annonces de renforts, combien de policiers supplémentaires seront concrètement présents

quotidiennement dans les rues d'Anderlecht, dans quels quartiers et selon quel calendrier ?

5. Enfin, quelle stratégie comptez-vous mettre en œuvre pour que la police réoccupe durablement l'espace public dans les quartiers aujourd'hui confrontés au narcotrafic et pour que les Anderlechtois puissent à nouveau exerce ?

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Madame Bennani, je me permets de vous demander combien de « KOBAN » y avait-t-il, combien de quartiers couvraient-ils ?

S. BENNANI :

De mémoire, il me semble qu'il y avait 4 ou 5.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

Non, il n'y en avait que deux à Anderlecht : la place de la Vaillance et les abords de la Maison communale ! Ni le Peterbos, ni Aumale, ni La Roue n'étaient couverts par un « KOBAN ». Arrêtez de raconter n'importe quoi dans vos interpellations !

S. BENNANI :

Cela ne m'importe que peu qu'il n'y en avait que deux car, dans tous les cas, ils étaient fonctionnels, et vous avez fait le choix de les supprimer ! Assumez politiquement ce choix ! On vous a suivi là-dessus, je l'ai voté avec vous. Cette présence était essentielle. Ce n'est pas moi mais bien les habitants qui demandent le retour de cette brigade spécifique qui maitrisait les quartiers. Même s'il n'y en avait que deux, les « KOBAN » étaient constamment sur le terrain, allaient plus loin que leur zone assignée et poussaient jusqu'à la place Jorez. Oui, le dispositif était fonctionnel mais aujourd'hui, on voit où la situation nous mène : les tirs sont bien réels à Clemenceau !

Je veux bien que, pour vous Monsieur le Bourgmestre, les « KOBAN » ne représentaient rien mais, en attendant, la population demande leur retour. Votre rôle, en tant que premier homme de cette commune, est d'écouter les citoyens. Peut-être n'est-ce pas la bonne stratégie selon votre expertise mais il n'empêche qu'on doit pouvoir débattre sereinement sur la question.

Voici quelques questions :

1. Quel bilan tirez-vous précisément de la situation sécuritaire à Anderlecht et des stratégies que vous avez implémentées ?

2. Avec le recul dont vous disposez aujourd'hui, considérez-vous que la suppression des « KOBAN » était une décision pertinente ? Disposez-vous d'une évaluation objective et êtes-vous prêt à envisager leur retour ?
3. Au-delà des opérations « hotspots », des caméras, des annonces et des promesses de renforts, combien de policiers supplémentaires seront concrètement présents dans les rues d'Anderlecht ?

La Belgique possède l'un des taux de policiers par habitant les plus élevés mais, quelle est notre stratégie ? Que se passe-t-il car on a aujourd'hui l'impression que ce sont les gens qui tiennent la rue, et non plus la police.

L. D'AGRO donne lecture du texte suivant :

L. D'AGRO leest volgende tekst voor:

La situation extrêmement alarmante en matière de sécurité et Anderlecht mérite que nous fassions un point précis sur les événements survenus ces dernières années et sur les mesures qui sont aujourd'hui mises en œuvre.

Depuis le début de l'année, et plus largement depuis quelques années, plusieurs fusillades ont été recensées sur le territoire communal. En mars dernier, une succession d'incidents impliquant des armes à feu avait déjà conduit la Commune à demander un renforcement significatif de la présence policière, des contrôles ciblés et un appui supplémentaire de la police fédérale. La zone de police « Midi » avait également annoncé un renforcement de son dispositif dans les quartiers les plus touchés.

Cette situation a connu un nouvel épisode particulièrement préoccupant dans la nuit du 21 au 22 août. Plusieurs coups de feu ont été tirés en direction du commissariat de la rue Démosthène. Des impacts de balles ont été constatés sur le bâtiment et deux personnes, arrivées à trottinette, ont pris la fuite.

Cet événement intervient alors que les services de police sont précisément engagés dans la lutte contre les réseaux de trafic de stupéfiants. Les opérations menées à Anderlecht, les arrestations et les saisies réalisées ces derniers mois montrent que la police exerce une pression sur ces réseaux. Le risque de représailles à l'encontre des policiers ou des infrastructures policières doit dès lors être pleinement intégré dans le dispositif de sécurité.

Les fusillades observées à Anderlecht s'inscrivent dans une problématique bruxelloise plus générale liée notamment au trafic de stupéfiants et guerres de gangs. Les chiffres disponibles pour les sept premiers mois de 2026 font état de 57 fusillades en Région bruxelloise, contre 101 pour l'ensemble de l'année 2025.

Monsieur le Bourgmestre, face à cette escalade de la violence liée au trafic de stupéfiants, quelle stratégie défendez-vous au sein du Collège de police pour reprendre durablement le contrôle des quartiers les plus touchés ?

Considérez-vous que tous les leviers dont vous disposez, en tant que chef de la police, sont aujourd'hui pleinement mobilisés pour garantir la sécurité et la protection des Anderlechtois ? Dans le cas contraire, quels leviers supplémentaires entendez-vous mobiliser pour renforcer la sécurité et la protection des Anderlechtois ?

Sachant que le recours à l'armée est subordonné à trois critères : son caractère indispensable, sa proportionnalité et l'absence d'autre solution disponible, et alors que des militaires sont déjà présents à certains endroits de notre commune, notamment dans les stations de métro, considérez-vous que ces trois critères soient aujourd'hui réunis et que la présence de l'armée devrait, dès lors, être élargie à d'autres lieux à Anderlecht ?

N. VAN LYSEBETTEN :

Je comprends vraiment bien les inquiétudes exprimées non seulement par la « TFA » mais aussi par tous les autres groupes. Personne ne peut banaliser les violences, les tirs ou le trafic de stupéfiants ; personnes ne souhaite qu'Anderlecht s'habitue à cette situation. Toutefois, je pense qu'il faut rappeler une chose importante : dire que la situation est difficile ne signifie pas que rien n'est fait. Le Bourgmestre est pleinement engagé sur ces questions. Les « hotspots », le travail avec la police et la « Prévention » ainsi que la coordination avec les autres niveaux de pouvoirs sont des réalités bien concrètes.

Il faut lui reconnaitre cette mobilisation car j'ai eu l'occasion d'aller au Peterbos pour rendre visite à une dame. J'y ai constaté ce jour-là un climat serein qui m'a même semblé, par moment, plus calme que dans certaines zones pourtant considérées comme sécurisées. Cela ne veut pas dire que les problèmes n'existent pas mais cela montre aussi qu'il faut éviter de réduire un quartier où ses habitants à son image dans les médias.

Anderlecht est une des plus grandes communes de Belgique et les problématiques auxquelles nous sommes confrontés dépasse largement les seules compétences communales. La criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, les moyens policiers et judiciaires nécessitent une action coordonnée entre la Commune, la Région et le

Gouvernement fédéral. Dans ce contexte, je considère que le Bourgmestre assume ses responsabilités. Il reste le chef de la police sur le territoire communal et coordonne l'ensemble des services de secours et de sécurité. Nous devons évidemment continuer à demander des résultats et à rester vigilants, mais je pense qu'il faut saluer le travail réalisé au quotidien. Je tenais simplement à dire que je soutiens le Bourgmestre dans cette démarche et dans la poursuite de cette politique de sécurité et de proximité.

P. POLANCO :

Je voudrais remercier les habitants pour leur interpellation. Merci à la « TFA » pour sa motion car on en a ras le bol ! Je comprends ceux ou celles qui veulent quitter la commune.

Nous voulons récupérer notre belle commune, pouvoir revivre dans les rues, passer du temps avec nos voisins, pouvoir sortir tranquille. On veut manger tranquille sur une terrasse sans voir de spectacles désolants, on veut récupérer notre espace ! Nous n'avons pas envie de vivre dans une commune où les dealers font la loi. On ne peut pas accepter que rien ne bouge ou que ce qui est fait est juste ridicule, comme ces opérations coup de poing où deux jours après tout recommence … Et dans ce sens nous soutenons la motion.

Mais ça ne suffira pas car, selon le Procureur du Roi, il manque 83 enquêteurs pour la police judiciaire. Sans eux, il n'est pas possible de démanteler les têtes et de couper le mal à la racine. Et puis il y a manque d'effectifs sur le terrain. Il faut une présence policière constante sinon, on le voit bien, ils reviennent dans la seconde…

Les associations ont aussi tiré la sonnette d'alarme durant l'été lorsqu'elles ont appris que le Gouvernement régional bruxellois allait couper plusieurs millions dans la prévention. Le sous-financement des zones, de la police judiciaire, de la prévention, ne font qu'aggraver les choses. Mais, selon le ministre Quintin du « MR » et le « Gouvernement Arizona » : *"ils font le job"*. Non, ils ne font pas le job, ils font des effets d'annonces, des opérations « one-shot », sans rien résoudre.

Le « MR – Les Engagés - Vooruit » promettent des choses dans ce Conseil communal et pourtant vos partis au niveau fédéral laissent les Communes aller seules au front. Les Communes doivent prendre des mesures locales pour ne pas laisser le terrain libre aux gangs. Mais ces mesures seront insuffisantes. Les Communes mettent de l'argent de leur poche pour combler le sous-financement parce que les dotations du fédéral ne suivent pas l'inflation alors que, chaque année, les Communes dépensent des millions pour répondre aux besoins des zones bien qu'elles n'ont déjà pas les moyens suffisants pour faire fonctionner correctement leur propre administration et services. C'est le serpent qui se mord la queue ou un puits sans fond pendant qui permet aux mafieux générer des millions au détriment de notre qualité de vie.

Lorsque j’entends les larmes de crocodiles de Madame Bennani concernant le manque de police de proximité, je ne sais plus quoi penser. Le Gouvernement « Arizona » impose et vante la fusion des zones de police, soutenue par « Les Engagés ». Cette fusion risque de coûter encore plus aux Communes et l’efficacité est remise en question par l'ensemble des bourgmestres et par certaines organisations syndicales de police.

Cette situation n'est plus tenable, il faut arrêter de dire que vous allez faire quelque chose sans dénoncer et protester contre les mesures du Gouvernement « Arizona ».

Il faut dégager les moyens nécessaires pour renforcer les contrôles au port d’Anvers, les effectifs de la police judiciaire, multiplier les enquêtes, investir dans une police de proximité, s’attaquer à la misère grandissante dans notre région qui crée le terreau des dealers. Les Anderlechtois ont le droit de vivre, d'aller travailler, d'amener leur enfant à l'école en toute sécurité.

Monsieur le Bourgmestre F. CUMPS :

Mesdames et Messieurs,

La situation de la sécurité sur le territoire de notre commune, et plus généralement sur le territoire de l’ensemble des communes de la zone de police « Midi », nous a mobilisé de manière quasi permanente au cours des derniers mois. Les tirs qui ont visé notre commissariat de police constituent un palier supplémentaire dans l'escalade de la violence. Si, jusqu'à présent, la plupart des tirs prenaient place dans un contexte de luttes entre réseaux de narcotrafiquants, pour des contrôles de points de deal, la semaine dernière les narcotrafiquants ont passé un cap puisqu’ils se sont pris à État et à ses représentants, et notamment ses représentants chargés de nous protéger.

Selon les autorités judiciaires, en tête desquelles le Procureur du Roi, il s'agit d'un signe tangible que les opérations de police que nous menons de manière coordonnée au niveau communal, et j'y associe évidemment la police judiciaire fédérale, dérangent fortement ces réseaux criminels. Il est évident que cette réaction ne doit pas nous réjouir, ni nous faire dire que nous avons réussi à les énerver, mais au contraire nous inquiéter. Les tirs contre ce commissariat montrent qu'il n'y a pas de limites. C'est dire que le débat porté dans cette enceinte, à la fois par les habitants, et je les en remercie, et par les différents groupes politiques, est plus que légitime à mes yeux.

En réponse aux différentes interventions, je voudrais apporter des éléments de réponse très concrets par rapport à des situations particulières dans certains quartiers, mais aussi remettre ces éléments dans un contexte plus global de la stratégie opérationnelle menée par les autorités et les services de police.

Je voudrais rappeler qu'il y a sur le territoire communal 4 secteurs prioritaires définis en concertation avec tous les intervenants compétents, sur la base des constats de terrain. Ces 4 secteurs prioritaires sont :

- Le Peterbos
- Le secteur Aumale
- Le secteur Lemmens
- Le secteur Clemenceau, qui s'étend jusqu'à la gare du Midi

Concernant la stratégie intégrée déployée pour lutter contre l'insécurité, certains ont reproché le fait qu'il n'y avait pas de plan. Si, il y a un plan, il s'appelle « Pacte » et il a été signé par moi-même, par le chef de zone, par le Procureur du Roi et par le directeur opérationnel de la police fédérale. Tous les acteurs impliqués partagent la volonté de coordonner leurs actions sécuritaires. Cela a été dit, bien que le Conseil communal reprenne les prérogatives du Conseil de police, je n'ai aucune difficulté à faire présenter par les spécialistes ce plan « Pacte » lors d'une Commission spécialisée. Je reviendrai sur les détails de sa mise en œuvre à la fin de mon propos

Il s'agit d'une stratégie déployée pour lutter contre l'insécurité et les nuisances créées par le deal de rue et les consommateurs dans ces quatre quartiers mais aussi les autres. Le phénomène du deal de rue a tendance à faire tache d'huile au niveau de la Région et plus généralement dans toutes les grandes villes.

Il y a trois niveaux de problèmes. 1) Les tirs constituent le phénomène le plus visible et le plus inquiétant car, comme l'a dit le Procureur du Roi, on risque des balles perdues comme c'est arrivé dans d'autres communes. 2) Le deal de rue qui se fait de plus en plus au vu et sus de tout le monde. Après la période « Covid », nous avons vu un basculement où le deal caché dans les établissements est sorti au grand jour dans tous les quartiers de la région. 3) Les consommateurs, et plus particulièrement ceux de crack et d'autres drogues, sont dans un état d'errance avancé et, du fait de leur comportement, dorment dans l'espace public ce qui pose des difficultés de cohabitation et empêche toute vie correcte dans le quartier.

Je pense qu'Aumale en est le symbole le plus visible aujourd'hui, car c'est vraiment là que se concentrent une grande partie des difficultés. Nous sommes bien conscients que ce point doit être traiter en particulier.

La stratégie pour lutter contre ces trois phénomènes repose sur trois axes : une visibilité renforcée, une présence accrue et ciblée dans les secteurs sensibles avec une proactivité de nos équipes et, au-delà de cette visibilité sur le terrain, un travail de fond parallèlement assuré par notre service de recherche locale et plus généralement par la police judiciaire fédérale, car il s'agit de la lutte contre le crime organisé.

Très concrètement, pour illustrer ce propos et cette stratégie, nous avons mené ces trois derniers mois, prioritairement dans les secteurs Aumale et Clemenceau, des opérations qualifiées par la police de « spotlight », qui ont mobilisé l'ensemble des forces proactives de la zone de police « Midi ». Pour schématiser, les forces réactives interviennent quand on les appelle via la centrale 101, et la police de proximité est déployée en fonction des phénomènes signalés par les habitants. Il existe une quarantaine de policiers de ce type, déployés avec une visibilité maximale pour une action massive et ciblée.

Nous avons démarré nos opérations le 18 mai, à Aumale. Il y a eu des « Groupes d'Action Policiers » sur le terrain, 181 patrouilles, 6 patrouilles quotidiennes dans le secteur d'Aumale et 6 patrouilles quotidiennes dans le secteur de Clemenceau.

Nous avons aussi travaillé sur les commerces problématiques, dont les Horeca. À chaque fois qu'un rapport de police m'a indiqué un lien direct entre un établissement et la consommation de stupéfiants, il y a eu des fermetures. Malheureusement, en vertu de la Loi communale, je suis limité à des fermetures de 3 ou 6 mois.

Cette action des « GAP » sur le terrain ne se limite pas à la présence visible de patrouilles dans l'espace public. Pour mesurer l'effort et l'intensité de l'action policière, sachez que 288 arrestations ont eu lieu en 3 mois ! Un membre du Conseil disait qu'il ne fallait pas toujours renvoyer la responsabilité auprès des instances supérieures et qu'il fallait assumer la responsabilité communale. Les trois bourgmestres de la zone de police « Midi » l'assument par le quadrillage, la présence sur le terrain et les arrestations pour montrer qu'il n'y a aucune zone de non-droit dans notre commune. C'est la responsabilité directe de la police locale, personne ne prétend le contraire. Si nous demandons parfois des renforts en fonction des crises, c'est bien la mission quotidienne de notre police locale d'aller sur le terrain pour arrêter et harceler les dealers.

Cependant, comme je le répète chaque fois que ce débat revient au Conseil communal, la seule présence policière visible ne suffit pas car il faut impérativement décapiter les réseaux. C'est exactement le propos que tient aussi le Procureur du Roi. C'est pour cette raison qu'il demande au Gouvernement fédéral de renforcer les moyens de la police judiciaire fédérale avec les 81 inspecteurs manquants, afin de mener des enquêtes beaucoup moins visibles et moins spectaculaires pour le citoyen mais nettement plus efficaces. Les écoutes téléphoniques, les caméras et les moyens spéciaux d'enquête de la police permettent de remonter les filières. Lorsqu'il y a des dossiers suffisamment bien construits par la police fédérale, les condamnations sont lourdes allant de 8 à 11 ans de prison. Parallèlement au travail de notre zone de police, nous développons des partenariats.

Je pense notamment au partenariat structurel avec la « STIB » et la « Police des Chemins de Fer », principalement dans les stations « Aumale », « Clemenceau », « Saint-Guidon »

et « Veeweyde ». A la station « Aumale », la difficulté réside dans le fait que la criminalité se déplace du sous-sol de la station aux abords de la place du Repos et du parc Forestier. Si nous intervenons de manière désordonnée uniquement dans la station de métro, le phénomène se déplace immédiatement en surface, et inversement.

Un autre partenariat indispensable concerne « l'Office des Étrangers ». J'ose le dire, une grande partie des 288 personnes arrêtées sont en séjour illégal. Je m'exprime ici de la manière la plus neutre qu'il soit : si je soutiens la régularisation des personnes sans-papiers souhaitant s'intégrer dans notre pays, je considère qu'un criminel reste un criminel, quelle que soit sa situation administrative. Nous devons sanctionner lourdement les délinquants en infligeant des ordres de quitter le territoire à celles et ceux qui perturbent lourdement la vie de nos quartiers.

Jusqu'à présent, avant le renforcement de ce partenariat, « l'Office des Étrangers » ne permettait pas de faire subir aux délinquants multirécidivistes les conséquences de leurs actes, créant un sentiment d'impunité alors qu'ils étaient arrêtés à de multiples reprises par nos policiers.

En ce qui concerne plus particulièrement le parc Forestier, je rencontrerai la directrice de « Bruxelles Environnement » la semaine prochaine afin d'intensifier nos interventions conjointes.

Concernant la proposition de Monsieur D'Agro, la position de la zone de police « Midi » est très claire. L'armée peut être un soutien, notamment pour remplacer les patrouilles fixes requises devant certains sites sensibles comme les synagogues, ce qui permettrait de soulager les effectifs et de les recentrer sur leurs compétences de terrain. En revanche, l'armée n'est pas l'outil adéquat pour lutter contre le deal de rue, l'armée n'a pas les compétences, ni les habilitations, pour contrôler les gens en rue.

Je ne comprends pas le Gouvernement fédéral qui investit des milliards dans l'armée pour dire ensuite que la sécurité n'est pas leur métier. Qu'on emploie plutôt une petite partie des milliards alloués à l'armée au renforcement de la Police Fédérale, ou pour placer des brouilleurs téléphoniques dans les prisons comme le demande le Procureur du Roi, ou pour engager des substituts supplémentaires auprès du Parquet de Bruxelles, ou encore pour renforcer le contrôle des conteneurs au port d'Anvers, dont seulement 5% sont vérifiés quotidiennement.

Cette inondation de stupéfiants rend la drogue de moins en moins chère, de plus en plus abordable, et perturbe grandement nos quartiers. Mon rôle n'est pas de juger sur le plan moral s'il est bien ou mal de se droguer, mais de constater les ravages que cela provoque dans la vie quotidienne des habitants.

Une remarque du ministre de l'Intérieur a été de dire que le fédéral aidera les Communes lorsqu'elles s'aideront entre zones de police bruxelloises. En conférence des Bourgmestres ou au Collège de la zone de police unique, nous faisons preuve de

cette maturité et avons, avant la mise en place de la future zone unique, désigné un responsable qui coordonnera toutes les équipes pour les orienter de la meilleure des manières, là où se posent les problèmes. On pourra développer à la fois les équipes que j'évoquais mais aussi « les chasseurs » qui identifient les personnes les plus problématiques et trouvent la solution la plus adaptée pour qu'elles ne continuent plus leur commerce.

Néanmoins, il faut être lucide, la police se trouve parfois démunie face à certains comportements de consommateurs en errance. On m'envoie régulièrement des photos d'individus installés sur un pas de porte, dans les parcs, sur un banc, générant de fortes nuisances et un profond sentiment d'insécurité pour les riverains. Que doit alors faire la police face à cela ? La réponse purement policière ne suffit pas, il faut impérativement un dispositif sociosanitaire robuste pour accompagner et prendre en charge ces personnes. Monsieur Felis évoquait l'arsenal de la défense sociale mais il faut rappeler que ce n'est pas à un policier de forcer quelqu'un à entreprendre une cure de désintoxication, seul un juge peut faire cela, ce qui arrive très rarement, sauf en cas de problèmes de santé mentale. Il faut donc renforcer les structures sociosanitaires mais, malheureusement, nous n'en prenons pas le chemin, puisque le Gouvernement régional a revu à la baisse les moyens alloués en la matière, notamment au bénéfice du centre « Transit », l'opérateur permettant de lutter contre ces comportements. Les 19 Bourgmestres, même ceux qui sont moins concernés par cette problématique, ont plaidé fortement pour qu'on continue, qu'on remette à niveau et qu'on renforce les moyens alloués à ces opérateurs car, sans eux, on n'apportera pas une réponse durable pour nos quartiers.

Ce que je dis est aussi partagé par le Procureur du Roi et la Commissaire régionale aux Drogues. Je voudrais reprendre les propos récents de Philippe Close, qui déclarait cette semaine qu'on n'arrivera pas à lutter contre la drogue uniquement avec la police et la justice. Pour y arriver, il faut que les prestataires de soin, les travailleurs de rue et les psychologues travaillent à cela et en aient les moyens car c'est une chaîne globale.

Face à tous ces constats, que j'imagine dures à entendre, et en particulier pour les habitants des quartiers touchés, la réponse ne se fait pas d'un claquement de doigts. Poursuivre les efforts du côté de la police locale est un engagement pris avec le Chef de Corps, tout comme le maintien des forces sur le terrain, ce qui est indispensable pour le vivre ensemble et pour que la vie dans le quartier soit tenable. Il faut aussi rester en contact avec les citoyens des différents quartiers pour leur expliquer ce qui est fait, tout comme encore renforcer les partenariats et la collaboration avec les acteurs appropriés.

Concernant la prévention, nous maintenons nos efforts avec l'Echevin et le service concerné au sein du département "Vie précaire" constitué de personnes allant à la rencontre des consommateurs en errance, mais pas uniquement. Ce service aide les

sans-abris sur l'espace public et établit leur profile pour les orienter vers les bonnes structures qui leur apporteront la réponse la plus adéquate. La meilleure réponse, mais la plus coûteuse, est de leur trouver un toit afin qu'elles ne puissent progressivement reprendre une vie normale.

Certains ont pointé ma responsabilité de bourgmestre mais je voudrais clore cette longue intervention en disant quelques mots sur mon quotidien et les actions entreprises à mon niveau. Comme Bourgmestre, j'initie, je soutiens et j'encourage évidemment ces opérations de police qui sont de ma responsabilité directe. Je les suis au plus près, de jour comme en soirée, en lien constant avec l'état-major policier, les équipes et les citoyens qui remontent en permanence leurs signalements. En votre nom, je voudrais remercier chaleureusement les policiers locaux et fédéraux ainsi que l'ensemble des services communaux mobilisés (« Cadre de Vie », « Affaires juridiques », « Horeca », « Hygiène », « SAC ») qui apportent leur soutien au combat que nous menons de manière transversale. Chacun prend part à ces opérations ciblées ; tous sont sur le pont. À chaque fois qu'on sollicite un appui logistique, il est donné dans la journée.

J'assume pleinement un choix politique, une posture résolument déterminée et offensive à l'égard de celles et ceux qui troublent gravement l'ordre et la tranquillité publique. Je pense qu'il faut débattre ici, il est important de pouvoir rendre compte des limites de l'action mais aussi de dire ce qui est fait. Il faut pouvoir en débattre, mais il faut aussi, à un moment donné, arrêter les discours et passer à l'action. C'est ce qui est fait par une présence sur le terrain, par les enquêtes judiciaires, par le démantèlement des réseaux, par les fermetures de commerces impliqués dans les troubles. C'est cela que nous devons privilégier, plutôt que la recherche de visibilité personnelle sur les réseaux sociaux s'exprimant souvent sous forme d'une photo martiale prise par certains élus lors d'une visite éclair et sans lendemain dans nos quartiers, un peu comme si on venait au zoo.

J'assume aussi pleinement le choix de travailler étroitement entre les polices locale, fédérale et judiciaire pour montrer sur le terrain qu'il n'y a pas de zone de non-droit, mais aussi qu'il y a des enquêtes plus larges permettant d'agir sur le plus long terme.

Ce que je dis n'est pas propre à ma personne car ces débats sont menés soit au « Conseil régional de Sécurité » ou à la « Conférence des Bourgmestres ». Les Bourgmestres, toutes tendances politiques confondues, plaident pour un renforcement des moyens du Parquet et de la police judiciaire fédérale, pour un renforcement des moyens aux acteurs sociosanitaires et pour obtenir des renforts plus intenses sur le terrain en période de crise.

Qu'a-t-on concrètement obtenu sur le terrain pour la zone de police « Midi » ? Avec mes homologues bourgmestres Charles Spapens et Jean Spinette, nous avons rencontré le ministre de l'Intérieur et multiplié les démarches auprès du Directeur-Coordinateur. Je voudrais dire, sans polémique aucune, qu'après les tirs visant le commissariat, nous

avions reçu un renfort de 4 policiers mais, lorsqu'on organise le Grand Prix à Francorchamps, une solidarité nationale s'organise et 200 policiers sont mis à disposition ! Mais, lorsqu'on tire dans le quartier, on ne reçoit que 4 policiers ! Heureusement, pour donner suite à notre intervention, un peloton de 40 policiers de terrain a été déployé, non pour effectuer des opérations ponctuelles mais pour être présents tous les jours ; les agents seront encadrés par nos équipes connaissant le terrain, cela pour fournir un travail de qualité. Quand la crise sera derrière nous le plus vite possible, ils reprendront leur fonction de base.

Je suis entièrement favorable à débattre, enrichir et évaluer collectivement nos stratégies et opérations menées sur le terrain. Le contexte est propice à repenser collectivement notre mode de travail car les Conseils de Police ont été supprimés dans l'ensemble du pays depuis le premier juillet, et une circulaire va prochainement encadrer la manière dont les Conseils communaux vont traiter de la sécurité.

Le document qui a été adressé par le service « Assemblées » aux chefs de groupes sera probablement modifié car il y a eu, entretemps, des réunions des Secrétaires communaux des communes bruxelloises qui s'accordé sur un texte commun. Ce texte vous sera transmis dès qu'il aura été définitivement validé. On pourra avoir des spécificités locales, comme une Commission réunissant les anciens membres du Conseil de police, ce qui leur permettra de suivre les travaux et de débattre avec les spécialistes et les policiers des stratégies à mettre en œuvre, ainsi que leur suivi. L'objectif est de rendre compte et de dire ce qui fonctionne et ce qui fonctionne moins.

J'ai été long mais je pense que l'émotion de la population, relayée par l'ensemble des groupes politiques, est telle qu'il fallait faire un point global sur la situation. Je reste à votre écoute pour la suite des opérations.

Madame l'échevine EL IKDIMI :

Madame Kammachi, je me permets d'intervenir puisque vous m'avez citée à plusieurs reprises. Vous dites n'avoir entendu aucune prise de parole forte de l'échevinat de la « Jeunesse » face à la crise actuelle. Permettez-moi d'avoir la modestie de croire encore aujourd'hui que si la communication publique est évidemment importante, elle ne peut être l'unique mesure de l'action publique. Mon rôle premier en tant qu'Echevine de la « Jeunesse » n'est pas de faire le buzz mais d'abord de faire agir les services, de soutenir celles et ceux qui travaillent quotidiennement avec les jeunes et, bien entendu, d'en rendre compte devant le Conseil ; c'est précisément ce que je vais faire.

Je rappelle toutefois un élément de contexte important : le 26 juin 2025, vous m'avez déjà interpellée sur une question curieusement similaire concernant la politique menée par le service « Jeunesse ». Je vous avais alors apporté une réponse détaillée, je ne vais donc pas reprendre, un an plus tard, l'inventaire détaillé du « Plan d'Actions Jeunesse »,

de la « Plateforme Jeunesse », des ambassadeurs ou des nombreuses actions déjà présentées. Je vais me concentrer sur ce qui a évolué, sur ce qui s'est renforcé et sur ce qui est nouveau. Si vous le souhaitez, l'ensemble du dispositif peut naturellement être repris lors d'une Commission « Jeunesse » à laquelle j'espère pouvoir, cette fois-ci, compter sur votre présence et vos apports constructifs.

Vous précisez par ailleurs qu'il ne s'agit pas de rendre l'Echevine de la « Jeunesse » responsable des fusillades ou du narcotrafic ; je vous en donne acte. Votre interpellation entretient toutefois un paradoxe entre une mise en cause particulièrement appuyée de mon bilan et le constat, que je partage, d'une responsabilité collective mobilisant plusieurs compétences. Il m'importe donc de distinguer clairement les responsabilités de chacun, tout en renforçant notre travail commun. La politique de la « Jeunesse » n'est ni un service de police parallèle, ni un substitut à la justice. Elle intervient souvent en amont, là où se construisent les parcours mais aussi là où ils peuvent se fragiliser. Notre responsabilité est d'agir sur l'émancipation, la participation, l'insertion, le bien-être, l'information et l'accompagnement. C'est ainsi que nous contribuons à réduire les vulnérabilités dont les réseaux criminels tirent parti. Considérer que la jeunesse n'aurait rien à voir avec ces enjeux serait absurde, lui demander d'y répondre seule serait tout autant incorrect. Clarifier les responsabilités n'est pas fuir, c'est la condition pour agir efficacement ensemble.

Pour ce qui relève de mes compétences, le « Plan d'Action Jeunesse » demeure notre cadre de travail. Nous souhaitons également relancer la « Coordination Jeunesse » (COJE), qui réunit autour des enjeux de jeunesse diverses matières comme la « Prévention », les « Sports », la « Vie associative », l'enseignement francophone et néerlandophone, cela afin de renforcer la complémentarité entre les services.

Mais, soyons précis, la COJE est un cadre « Jeunesse » et non un dispositif communal permettant de lutter contre le narcotrafic, réunissant à lui seul la police et le Parquet. Une coordination de cette ampleur dépasse le seul échevinat de la « Jeunesse » et relève d'une réponse collective et multi-niveaux. Cette transversalité s'appuie aussi sur le travail quotidien de la « Jeunesse » et de la « Vie associative ». Le premier développe les projets et accompagne les jeunes en mettant les acteurs en réseau, le second soutient et renforce le tissu associatif. Ce sont deux portes d'entrée complémentaires vers les mêmes réalités de terrain.

Ce cadre étant posé, venons-en aux évolutions concrètes depuis l'interpellation d'il y a un an. Nous menons aujourd'hui une large consultation avec des associations de terrain. Une vingtaine de jeunes par quartier y ont déjà participé, notamment à Cureghem, au Centre, à Biestebroeck, au Peterbos, à Scheut et à La Roue. De nouveaux formats comme "Vis ma vie d'élu" et "Ma Commune et moi" complètent les « Ambassadeurs Jeunesse » déjà présents l'an dernier. L'enjeu n'est pas seulement de parler des jeunes, mais de construire davantage avec eux. Le « Point d'Information

Jeunesse » compte désormais près de 1.000 abonnés et s'est lui aussi renforcé, il poursuit ses permanences avec « Info Jeunes » et développe de nouveaux projets autour du logement, de la gestion budgétaire, de la santé mentale et des démarches administratives. Un animateur est également présent dans nos infrastructures de proximité pour écouter, orienter et relayer les besoins. C'est cela aussi occuper le terrain, être accessible et utile lorsqu'un jeune en a besoin.

Cette présence ouvre des perspectives avec plusieurs éditions des *« Jobs Today »*, ce qui a déjà permis d'accompagner 32 jeunes Anderlechtois. Lors de la dernière édition, 75% des participants se sont réengagés dans un parcours d'emploi, de formation ou d'études. Dès septembre, des « Tables Emploi » sont prévues chaque samedi dans l'espace « Rauter ». Parallèlement, notre convention avec « Sport2BE2 » permet d'encadrer près de 800 enfants et jeunes sur 7 sites anderlechtois, le sport devenant ainsi un outil de présence éducative, de liens et de repères.

Lorsque les parcours deviennent plus fragiles, la continuité de l'accompagnement est essentielle. L'ASBL « La Traversée », installée récemment au 75 de la rue de Fiennes dans un bâtiment communal, accompagne des jeunes de 16 à 23 ans en grande vulnérabilité, notamment en rupture familiale ou à la sortie d'une institution. Nous voulons renforcer son lien avec le service « Jeunesse » afin d'éviter les ruptures et pour accompagner ces jeunes vers le logement, l'information, l'emploi et l'autonomie. Même logique pour la santé mentale : des permanences psychologiques gratuites pour les moins de 25 ans sont désormais organisées chaque mercredi à l'espace César et chaque vendredi au village Sainte-Anne avec « PsyBrussels ». Des groupes de parole et des actions collectives sont également préparés avec des acteurs associatifs. Une permanence accompagne en outre les familles dans le cadre de l'accueil temps libre. L'objectif est d'intervenir suffisamment tôt et d'assurer le relais vers le professionnel spécialisé.

Je ne redévelopperai pas ici tout ce qui avait déjà été présenté l'an dernier et que nous continuons d'effectuer : les espaces de blocus, les collaborations avec « Schola ULB », les « Mérites de la Jeunesse », les projets culturels, sportifs et citoyens. Ces actions continuent et participent, elles aussi, à la réussite, à l'expression et à l'engagement des jeunes. Aucune politique de la « Jeunesse » sérieuse ne se construit cependant depuis un bureau, car elle repose aussi sur les associations, les éducateurs, les « Maisons des Jeunes », les animateurs présents chaque jour dans les quartiers. Nos collaborations dépassent aussi le seul territoire communal, nous sommes en contact fréquents avec de nombreux projets et d'autres échevins de la « Jeunesse », notamment en termes d'actions socioculturelles et participatives, en particulier aux « Goujons », tandis qu'« Info Jeunes Bruxelles » contribue à l'information et à l'orientation.

Vous posez enfin la question des moyens et de l'évaluation. Pour 2026, le service dispose de 48.000€ de frais de fonctionnement et de 22.000€ consacrés au « Plan

d'Action Jeunesse », avec deux chargés de projet. Ces montants ne représentent évidemment pas l'ensemble des politiques communales qui concernent les jeunes. Les projets sont suivis à partir de la participation, des retours des jeunes, des résultats observés et des échanges avec les partenaires. Une politique publique sérieuse doit pouvoir être évaluée, ajustée et, si nécessaire, corrigée.

Vous évoquez aussi, à plusieurs reprises, la durée de mon parcours politique ; une précision s'impose, Madame Kammachi. J'exerce la compétence de la « Jeunesse » depuis 2012. À mes débuts, le service « Jeunesse » disposait d'environ 10.000€, d'un seul chargé de projet et d'une seule infrastructure dédiée : l'« Espace 16Arts ». Aujourd'hui, elle s'appuie notamment sur trois infrastructures de proximité, un « Point d'Information Jeunesse » actif, un « Plan d'Action Jeunesse », des partenaires renforcés et davantage de ressources humaines. Cela ne signifie pas que tout est parfait, cela signifie que nous ne partons pas de zéro.

Je partage donc l'un des principes de votre interpellation : prévention et répression ne doivent pas être opposées. Le service « Jeunesse » ne désarmera pas les trafiquants, en revanche il peut contribuer à ce que moins de jeunes soient laissés seuls face au décrochage, à l'isolement, aux ruptures ou à l'absence de perspectives dont les réseaux mafieux savent profiter. Voilà notre part de responsabilité et je l'assume pleinement.

Je rappelle une chose essentielle : des milliers de jeunes Anderlechtois étudient, travaillent, font du sport, s'engagent dans une association, dans la culture ou dans des projets citoyens ou construisent leur parcours professionnel ; eux aussi racontent Anderlecht. Nous ne pouvons pas laisser les violences de ces derniers mois résumer à elles seules toute une jeunesse.

Madame Kammachi, que les choses soient claires : vous répétez que cela fait 20 ans que je fais de la politique. Oui, en effet, cela fait 4 législatures que les Anderlechtois me font confiance avec l'aide du remarquable travail des services « Jeunesse », « Vie associative » et « Bâtiments communaux » ; oui, cela fait 20 ans que les Anderlechtois me réélisent pour mon travail ma proximité, mon écoute constructive, ma franchise et ma loyauté.

Nous avons été collègues pendant 6 ans. Même si j'admets avoir parfois pris plaisir à travailler avec vous, je vous laisse le soin de faire l'introspection sur les raisons qui n'ont pas permis une plus grande longévité de votre part au sein du Collège. Je terminerai en soulignant que notre ambition reste la même, avec une exigence renforcée : continuer à offrir à chaque jeune les outils, les opportunités, les relais et l'accompagnement nécessaires pour construire son avenir.

De vertegenwoordiger van de inwoners:

Ik denk dat u zich mij niet meer herinnert, maar twee jaren geleden zat ik in uw kantoor meneer de burgemeester, heb ik u eigenlijk net dezelfde dingen horen vertellen. Ik woon nog steeds in Aumale, ik woon er graag. Ik ben directeur van een Brusselse secundaire school aan Fontainasplein en Anneessensplein. Daar ben ik zes maanden directeur. Ik kan nu echt eerlijk zeggen dat het beter is op Fontainasplein dan in het park Forestier.

Wat er de afgelopen weken gebeurt overtreft alle mijn verbeelding: daar liggen menselijke uitwerpselen, er zijn vrouwen die zich prostitueren terwijl er ondertussen kinderen op de speeltuin spelen, er liggen overal matrassen. Ik weet niet wie van de gemeenteraad dat het trots op Facebook zette dat jullie drie parken verboden hebben om te kamperen. Wel, wij hebben “camping Aumale”, daar liggen matrassen en dat wordt niet weggehaald.

U zegt dat u volgende week een gesprek zal hebben met de directeur van het “BIM”. Ik heb het “BIM” gemaild en een zeer vriendelijke mail teruggekregen waar er mij gezegd is: *“Als u geen milieuovertredingen te melden heeft, dan kunnen wij niks voor u doen*."

Als burger, voel ik me hierdoor in de steek gelaten, het spijt mij; de burger staat niet centraal, het zijn politieke spelletjes. Vandaag, lees ik in de pers dat Anderlecht zich aansluit bij het verzet tegen de vliegtuigen. Zijn die vliegtuigen irritant? Absoluut, die vliegtuigmotoren zijn dat, maar weet u waarvan ik écht wakker word? Ik word om middernacht wakker van de een of andere gedrogeerde die buiten staat te roepen. Om twee uur ’s nachts, word ik nog eens wakker, en om vier uur weer.

Dan, stap ik buiten op mijn fiets, en wat gebeurt er daar? Daar word ik aangesproken door een gedrogeerde die mij 2€ vraagt, en nu vraagt hij het mij nog want van mij hebben ze schrik, want ik stap van mijn fiets, ik ben dik, ik ben groot en maak me nog groter als het moet. De situatie in het metrostation “Aumale” is echt niet OK. Twee jaar geleden, hebt u al gezegd: *"het is moeilijk. Als we buiten het station komen, kunnen we er iets aan doen, maar in het station is het de bevoegdheid van de “MIVB”, de metropolitie en de spoorwegpolitie”;* we zijn nu twee jaar verder en er gebeurt nog steeds niks!

De “MIVB” controleert niet, dat station is afgebroken. Aan het deel van de lift is alles afgebroken. Als daar geen 20 junkies zitten, dan zit er geen één. Ik ben zelden tot nooit emotioneel, maar nu word ik echt kwaad. Jullie zijn mijn eerste aanspreekpunt in de politiek, en jullie doen, in mijn ogen, onvoldoende. We worden weggestuurd, we gaan weer naar buiten, en wat verandert er? Niks! Op 16 juni ben ik om 3 uur 's nachts wakker geworden omdat een lantaarnpaal van 4 meter hoog die door twee gasten gewoon werd afgezaagd. Waarom? Omdat daar de camera ophangt. Waar is nu die camera? Er is geen camera terug! Aumale is een “hotspot”.

N. KAMMACHI:

J’aimerais faire un retour à l’Echevine sur toutes ses réponses. Je n’ai pas spécifiquement besoin que vous répondiez maintenant, cela pourrait m’être répondu par écrit. Oui, on entend des noms de projets, des noms d’ASBL mais on n’en voit pas les résultats.

J'aimerais connaître le nombre d'« Ambassadeurs Jeunesse », qui sont-ils ? Mon groupe « Ecolo/Groen » souhaite les rencontrer pour les féliciter de leur implication au sein de leur commune. Vous parlez très souvent d'« Info Jeunes » mais j'aimerais savoir ce qu’ils font concrètement dans la commune ? Combien de jeunes ont pu bénéficier des permanences de santé mentale ? Pourriez-vous communiquer les lieux et les horaires de permanence ? Qu’est l’ASBL « La Traversée » et que fait-elle, dans quel cadre a-t-elle été sélectionnée, quels sont ses liens avec l'administration ? Comment collaborez-vous avec « À Tout Projet », quel rôle jouez-vous en tant qu'Echevine au sein de cette structure ?

Je demande une évaluation car, à partir du moment où quelqu’un a depuis plusieurs années la responsabilité d'un service, il faut disposer des outils nécessaires pour évaluer tous les projets lancés ponctuellement et dont la plupart des jeunes ne sont finalement pas au courant.

Madame l'échevine, vous avez ici totalement raison, vous n'êtes pas seule. Je dis juste que d'autres compétences sont nécessaires. Les citoyens veulent obtenir une solution et veulent sortir dans leur rue en toute tranquillité, ils ne veulent pas connaître une théorie ; ils veulent comprendre ce que chaque membre du Collège fait.

Effectivement, nous avons travaillé et porté des projets ensemble pendant 6 ans, moi aussi des gens m’ont fait confiance mais j'ai des valeurs qui font qu'aujourd'hui je ne vais pas de droite à gauche ou inversement !

T. SCHUERMANS:

De woorden die de vertegenwoordiger van de burgers zegt, vind ik dat ook echt hartverscheurend. Ik ben net pas moeder geworden, ik woon in Kuregem en ik maak me ook zorgen over onze wijken.

Elke keer als ik in de straat wandel en ik zie mooie huizen, denk ik: *“deze straat heeft potentieel”*. Maar, elke keer, wordt het niet gepakt, de openbare ruimte ligt erbij, er lopen mensen maar bij. Alcoholisme, noem maar op. Dus, ik maak me ernstige zorgen niet alleen voor mij, maar ook voor mijn kinderen en voor allemaal. Ik zit hier vanuit een algemeen belang om te vechten voor onze buurt in alle mogelijkheden.

En, daarom, wil ik mij ook echt richten terug naar de meerderheid. Ik ben heel blij dat de burgemeester aangeeft dat er een plan is, inderdaad, het “Pactplan”. Ik heb er al van gehoord, maar ik heb het nog altijd niet gezien en nog niet gelezen. Ik ben heel blij dat u er op een of andere manier een voorstelling aan wilt koppelen. Ik vraag mij dan ook af, want de burger heeft ook die info nodig om te overwegen, of dit op een of andere manier publiek gemaakt kan worden. Dat er “live” bijvoorbeeld gevolgd kan worden door de bewoners, of dat er alleszins mee geluisterd kan worden naar dat plan. Heel veel buurtcomités zullen er ook naar uitkijken, onder andere het “Comité Clemenceauwijk”.

Tot op de dag van vandaag zie ik niet de straatwerkers in Kuregem. Ik heb al zitten zoeken, zitten kijken. “Samu Social” is daar OK in een gebouw, die doen goed werk.

Madame l’échevine EL IKDIMI :

Je remercie Madame Kammachi pour sa proposition de m'envoyer ses questions. Aussi, j’organiserai prochainement une Commission qui permettra de travailler, de discuter et de poser des questions de manière constructive en présence des services concernés.

N. KAMMACHI :

Je vous remercie pour votre proposition.

F. LAANAN :

Le « PS » s'abstiendra sur le vote de cette motion, même si je remercie la « TFA » de nous l'avoir proposée. Un très intéressant débat vient d’avoir eu lieu, dont mon groupe partage effectivement les constats dressés, qu’ils proviennent de la « TFA » ou du « PTB », mais mon groupe jouera la majorité et s’abstiendra.

C. CHERFAN :

Cette motion a été déposée par ma collègue Yasmina Tajmout mais, ce soir, peu importe qui l'a déposée parce qu'une balle d’arme à feu ne demande pas la couleur politique de celui qu'elle peut toucher ; un dealer ne demande pas si le quartier vote pour la majorité ou pour l'opposition ; une famille apeurée de rentrer chez elle le soir ne demande pas qui gouverne. La population ne demande une chose : qu'on agisse. Alors, amendez cette motion si vous pensez pouvoir l'améliorer, corrigez-la si quelque chose doit être corrigé, mais ne la rejetez pas simplement parce qu'elle vient de l'opposition et précisément de la « TFA », parce que demain, devant un habitant qui nous demandera :

*"Qu'avez-vous fait ? »,* personne ici ne pourra répondre : *« Nous avons voté contre parce que ce n'était pas notre motion ».*

F. LAANAN :

En réaction à ce que vient de dire monsieur Cherfan, je pense que ce n'est pas une motion qui va arrêter les fusillades. Toutefois, je demande à mes Collègues du « MR » et des « Engagés » d'interpeller leurs élus fédéraux quant au manque de moyens sur le territoire à Bruxelles, comme décrié par le Commissaire fédéral aux Drogues et le Procureur du Roi qui rappellent qu'il y a un manque de moyens : 80 enquêteurs et plus de 70 millions d'Euros nécessaires pour assurer la sécurité. Aujourd'hui, cela devient une urgence nationale. J'espère que le Ministre Quintin va enfin s'en rendre compte, de même que la « NVA » devrait aussi mettre un frein au trafic de drogue transitant par le port d'Anvers. Le « MR » est complice de cette politique de fermer les yeux sur ce qui se passe par Anvers !